Châtillon, le 28 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DES CONSEILLERS DU QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
JEUDI 17 septembre 2026 À 19H30

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT SEPTEMBRE À DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES, les membres composant le conseil de quartier Division Leclerc–Les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de onze, en présence du public, à la salle de réfectoire de l'école des Sablons, sous la présidence de Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 2 septembre 2026.

Présents :
Mme DORFIAC Élodie, co-présidente, 1ère Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), Mme BABONNEAU Carine, M. BELGACEM Samir, M. BERTIN Christophe, M. BOCQUET Nicolas, Mme BOUKYOUD Inès, Mme EPINETTE Nathalie, Mme LAFITTE Marie, Mme VIDY FRADIN Anne, M. VOUTAY Olivier, M. YVON Matthieu,
Le quorum prévu à l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320) étant atteint, le conseil de quartier peut valablement siéger.

Ainsi que :
M. MONCHY Gilles, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), sport, école des sports, vie associative, quartiers.
Mme OCAMPO CAICEDO Angie, conseillère déléguée à la démocratie locale et conseils de quartier.
M. PFEIFFER'OVA Julien, directeur de cabinet de Madame la Maire.
Le responsable de la police municipale.

Invités : Représentants de la police municipale

Absents excusés : M. CASMÈZE Cyril, Mme CHAUDIÈRE Audrey, M. GENDRONNEAU Laurent,

Absents : Mme LASOWY Thanh, M. TRÉTOUT Hervé

- **Déroulé de la séance**

1.Accueil par l'élu référent
2.Présentation du rôle et des missions du conseil de quartier
3.Présentation du règlement intérieur
4.Élection du co-président
5.Point sur la passerelle des Sablons
6.Questions diverses
7.Temps d'échanges avec les conseillers
8.Temps d'échanges avec le public

Public : 9 personnes

1.Accueil par l'élu référent

Madame la Maire introduit son propos en saluant Mme DORFIAC, première adjointe et présidente de ce conseil de quartier Division Leclerc-Les Sablons depuis le premier mandat, ainsi que M. Gilles MONCHY, adjoint aux quartiers, et Mme Angie OCAMPO CAICEDO, conseillère déléguée à la démocratie locale.
Elle salue également les équipes de la Ville, notamment le chef de la police municipale et le service démocratie locale.

Madame la Maire remercie les conseillers de quartier pour leur engagement. Elle souligne que cet engagement n'est jamais simple, puisqu'il implique de prendre sur le temps familial, personnel, professionnel et de loisirs. Elle rappelle également que leur participation est très utile à la municipalité, en permettant d'avoir une représentation par quartier.
Elle indique que le conseil de quartier du stade Joliot Curie a été installé il y a deux jours et que trois autres installations sont encore prévues. Elle souligne que les conseils de quartier constituent des outils extrêmement importants pour la municipalité.
Enfin, elle rappelle que la démocratie représentative, dont les élus sont eux-mêmes issus par le vote et le suffrage universel, ne fonctionne avec vitalité et énergie que lorsqu'elle est également couplée à la démocratie locale. Elle souligne que celle-ci est essentielle et que c'est la raison pour laquelle la parole est donnée aux conseillers de quartier.

Elle indique que Mme DORFIAC procédera d'ici quelques instants à la mise au vote d'un futur co-président. L'un ou l'une des conseillers de quartier aura notamment pour mission d'accompagner la constitution de l'ordre du jour et le lien avec les habitants.
Madame la Maire salue le public ainsi que Mme GUERTIN, adjointe en charge du commerce et de l'attractivité.
Elle souligne que, selon les thématiques abordées, il sera possible de faire intervenir des personnes extérieures.
Elle évoque notamment l'implantation du Burger King, survenue il y a quelques années, qui avait suscité de fortes réactions et posé des difficultés. La municipalité avait tenté de s'y opposer, mais, n'ayant pas pu préempter ni engager les dépenses nécessaires, elle avait finalement été dans l'obligation d'aménager la venue de l'enseigne.
Le conseil de quartier avait alors auditionné les représentants de l'enseigne lors d'une réunion publique ouverte à la population. Cette démarche avait permis d'aboutir à une charte portant notamment sur les horaires, les odeurs et la gestion du nettoyage. Madame la Maire souligne qu'aujourd'hui, cette charte fonctionne.
Elle précise qu'en tant que collectivité, la municipalité ne peut pas dire que ce commerce pose actuellement une difficulté.

Elle indique que le rôle des conseillers de quartier est également de susciter le débat, d'interpeller et d'interroger, et les remercie une nouvelle fois, « du fond du cœur », pour leur engagement. Elle précise que les conseillers de quartier sont les représentants de leur quartier, de leurs immeubles, de leurs voisins, de celles et ceux dont ils souhaitent porter la voix. Elle souligne que c'est pour cette raison que la municipalité n'a pas souhaité procéder à une désignation nominative des conseillers de quartier. À la suite de leur candidature, leur désignation se fait par tirage au sort, effectué par un commissaire de justice, afin d'assurer une représentation qu'elle considère comme objective et garante d'un travail bien mené.
Elle précise qu'il n'est pas d'usage qu'elle assiste aux conseils de quartier, sauf si le conseil la sollicite ou l'invite, afin de préserver la liberté des échanges. Elle souhaite de bons travaux à ce conseil de quartier et remercie une nouvelle fois les conseillers pour leur engagement et leur souhaite une bonne installation.

Mme DORFIAC propose, avant de commencer, de faire un tour de table afin de permettre à chacun de faire connaissance et de se présenter très brièvement, en indiquant son nom, son prénom et la rue où il habite, afin de pouvoir être localisé dans le quartier.

Elle précise que le quartier a la particularité d'être double, puisqu'il est séparé par la D906, avec d'un côté Division Leclerc et de l'autre les Sablons, qui présentent des problématiques et des populations différentes.
Elle propose enfin que chacun indique en une phrase les raisons pour lesquelles il a souhaité s'engager dans ce conseil de quartier.

Anne VIDY FRADIN, indique que pour elle, devenir conseillère de quartier est un acte citoyen pour elle, afin de participer au quotidien du quartier, rencontrer les autres habitants, elle habite le quartier depuis 2018.
Samir BELGACEM, habite à Châtillon depuis 2025, c'est la première fois qu'il participe à un conseil de quartier car dans sa précédente ville ce n'était pas le cas, il s'est engagé pour participer à la vie de la commune et du quartier en particulier.
Olivier VOUTAY, vit à Châtillon depuis 20 ans, a souhaité devenir conseiller de quartier par intérêt pour la vie du quartier.
Nicolas BOCQUET, vit à Châtillon depuis 2019, il a deux enfants scolarisés dans cette école, a souhaité devenir conseiller de quartier pour participer à la vie du quartier.
Angie OCAMPO CAICEDO, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale, souligne qu'elle avait participé aux précédents conseils de quartier et que c'est notamment ainsi qu'elle a découvert le fonctionnement de la démocratie locale avant d'intégrer l'équipe municipale.
Lina BOUDJEROUDI, conseillère municipale à l'évènementiel et au jumelage, elle vit dans le quartier depuis longtemps, elle coprésidera de manière supplétive Élodie DORFIAC lors de ce conseil de quartier.
Gilles MONCHY, maire adjoint en charge du sport, de l'école des sports, de la vie associative et des conseils de quartier. Il était membre du conseil de quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger lors de la précédente mandature.
Élodie DORFIAC, 1e adjointe pour le deuxième mandat, en charge des sujets techniques de la ville (voirie, mobilités, parcs et jardins, stationnement, garage, urbanisme et transition écologique). Elle a trois enfants, qui ont tous les 3 été à l'école des Sablons, deux sont encore au lycée Monod.
Ludovic BARRUERO, responsable de la police municipale, cela fait 8 ans qu'il travaille sur la commune en tant qu'agent donc il connait bien les quartiers et il va essayer de suivre l'ensemble des conseils de quartier.
Inès BOUKYOUD, elle habite à Châtillon depuis 2010, elle a fait toute son enfance et sa vie de jeune adulte ici, c'est la première fois qu'elle participe à un conseil de quartier, initialement c'était pour l'expérience mais également pour s'impliquer dans la vie du quartier et pour découvrir les mécanismes de démocratie locale.
Nathalie ÉPINETTE, habite à Châtillon depuis 25 ans, c'est sa 2ème mandature dans ce quartier, elle apprécie le fait d'être utile auprès des gens du quartier, c'est important, ravie d'avoir été tirée au sort une seconde fois.
Matthieu YVON, a deux enfants scolarisés dans cette école des Sablons, habite Châtillon depuis 2018, avait déjà posé sa candidature au mandat précédent mais n'avait pas été tiré au sort, l'idée est de participer à la vie de quartier, il a quelques idées à proposer surtout pour sécuriser.
Carine BABONNEAU, a la chance d'avoir été tirée au sort une 2e fois, était présente à la mandature précédente, la première mandature lui a permis de comprendre beaucoup de choses entre le département et la ville car le quartier est traversé par une route départementale et du coup s'est intéressant de s'investir et de remonter les éventuels problèmes et surtout d'échanger avec les voisins c'est important car beaucoup ne connaissent pas les conseils de quartier.
Christophe BERTIN, réside à Châtillon depuis 2012, jeune retraité intéressé par les choses publiques c'est pour cela qu'il est ravi d'avoir été tiré au sort.
Julien PFEIFFER'OVA, directeur de cabinet de Madame la Maire, accompagne tous les conseils de quartier.

Mme DORFIAC rappelle les règles concernant les personnes qui siègent au conseil de quartier et celles qui n'y siègent pas.
Elle précise que les conseillers de quartier titulaires ont été désignés par tirage au sort. Il existe également des suppléants, qui ne remplacent pas un titulaire en cas d'absence ponctuelle.
Les suppléants sont appelés lorsqu'un titulaire quitte le conseil de quartier, notamment en cas de déménagement, de départ du quartier, de démission ou de deux absences consécutives non excusées.
Les suppléants sont alors appelés dans l'ordre du tirage au sort.

2.Présentation du rôle et des missions du conseil de quartier

Mme OCAMPO CAICEDO présente le rôle et les missions des conseillers de quartier.
Elle explique que le rôle du conseiller de quartier est de faire le lien entre les habitants et la municipalité ainsi qu'avec les élus. Il s'agit d'aller à la rencontre des habitants du quartier, de recueillir leurs besoins et leurs idées, puis de se réunir afin d'étudier les projets qui en découlent.
Elle précise que deux réunions officielles sont organisées chaque année, avec une ouverture au public. Des réunions thématiques peuvent également être organisées lorsqu'un projet ou une idée sur lesquels les conseillers souhaitent travailler sont identifiés. Les conseillers de quartier se réunissent alors pour travailler ensemble, sans ouverture au public et sans convocation officielle, ce qui permet de se réunir plus facilement.

Le rôle du conseiller de quartier consiste également à contribuer à l'amélioration du cadre de vie, notamment à travers les échanges.
Elle évoque les discussions informelles qui ont eu lieu avant le début de la réunion autour de différentes idées, notamment celle de mettre en place des permanences de conseillers de quartier afin de faire découvrir aux habitants leur rôle et les actions envisagées pour améliorer le cadre de vie.
Ces actions visent également à créer du lien entre les habitants, à encourager le vivre-ensemble et à agir dans un esprit d'écoute et de neutralité.

Elle rappelle les règles permettant le bon déroulement d'une réunion de conseil de quartier. Un conseil de quartier n'a pas de parti ni de partisan. Chacun se respecte, sans distinction, s'exprime avec sincérité et recherche l'intérêt général.
Elle encourage également chacun à prendre la parole et à participer, en rappelant que les conseillers de quartier sont réunis pour travailler au bien-être et au vivre-ensemble.

Mme DORFIAC précise les règles de prise de parole. Un ordre du jour est établi et les conseillers de quartier peuvent s'exprimer librement sur l'ensemble des sujets. Un temps de parole est également prévu pour le public, mais celui-ci est distinct du temps réservé aux conseillers de quartier.
Une fois les échanges et les débats entre les conseillers de quartier terminés, la parole sera systématiquement donnée au public. Elle demande que ces deux temps de parole distincts soient respectés.
Elle précise enfin qu'elle se réserve le droit d'être quelque peu stricte sur la tenue des débats, les conseillers de quartier s'étant engagés à terminer la réunion à 21h30 afin de ne pas passer toute la soirée dans le réfectoire de l'école des Sablons.

3.Présentation du règlement intérieur

M. MONCHY prend la parole afin de demander s'il y a des questions concernant le rôle et les missions des conseillers de quartier ainsi que le fonctionnement du conseil de quartier.

Il propose ensuite d'aborder le règlement intérieur, qui précise les modalités de fonctionnement du conseil de quartier. Les conseillers de quartier l'ont reçu par mail.
Il n'entre pas dans les détails.
Il souligne qu'au terme de trois ans, un renouvellement des conseillers de quartier aura lieu. Afin d'assurer une continuité, sept sièges seront réservés aux conseillers de quartier qui souhaitent poursuivre leur engagement, tandis que huit sièges seront réservés à de nouveaux entrants afin de permettre le renouvellement du conseil de quartier.
Il revient également sur le point évoqué par Mme DORFIAC concernant les suppléants et précise qu'en cas de deux absences consécutives sans motif, le conseiller de quartier est considéré comme démissionnaire. Il est alors fait appel à un suppléant, dans l'ordre du tirage au sort.

La périodicité des conseils de quartier est précisée. Les convocations sont envoyées dans un délai de dix jours calendaires avant la tenue du conseil de quartier.
La date du conseil de quartier suivant est définie à la fin de chaque réunion, afin de permettre à chacun de l'anticiper dans son agenda.
Un procès-verbal est rédigé et sera transmis aux conseillers de quartier.
Si besoin, pour une réunion en commission particulière sans public, une salle de réunion peut être mise à disposition.
Chaque fin d'année, un rapport d'activités des conseils de quartier est présenté en conseil municipal à l'ensemble des conseillers municipaux.

4.Élection du co-président

M. MONCHY indique que l'un ou l'une des conseillers de quartier sera élu pour co-présider ce conseil de quartier aux côtés de Mme DORFIAC.
Cette fonction consiste à préparer les ordres du jour avec Mme DORFIAC, à faire remonter les sujets et à coanimer les réunions du conseil de quartier.

Mme DORFIAC précise que cette fonction ne représente pas de charge de travail supplémentaire.

M. MONCHY souligne que le co-président peut siéger au CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). Il peut également être invité à participer à des réunions en mairie lorsque la municipalité juge importante la présence d'un représentant du conseil de quartier.
Il demande ensuite s'il y a un ou plusieurs candidats ou candidates :

- M. Christophe BERTIN est le seul candidat à se présenter.

M. MONCHY indique que le vote peut se faire à main levée. Si l'un des membres du conseil de quartier demande un vote secret, une urne et des bulletins de vote sont prévus.
Personne ne souhaite recourir au vote à l'urne.

Mme DORFIAC demande alors si quelqu'un ne souhaite pas prendre part au vote : personne.
Elle demande ensuite si quelqu'un s'abstient : personne.
Enfin, elle demande qui est favorable à l'élection de M. Christophe BERTIN comme co-président du conseil de quartier. L'ensemble des conseillers de quartier lèvent la main.

Mme DORFIAC déclare M. Christophe BERTIN élu à l'unanimité. Elle le félicite et l'invite à venir coanimer la réunion avec elle.

5. Point sur la passerelle des Sablons

Mme DORFIAC indique que l'ordre du jour comporte pour l'instant peu de sujets, le quartier ne connaissant pas actuellement de grande évolution ni de très grands projets.

Elle précise que le principal sujet à l'ordre du jour pour cette rentrée est celui de la passerelle des Sablons, qui constitue le sujet le plus important pour le quartier.

Mme DORFIAC précise qu'il sera possible d'aborder d'autres sujets dans le cadre du point « questions diverses ».
Elle invite les conseillers de quartier, pour les prochains conseils, à faire remonter les sujets qu'ils souhaitent voir abordés. Elle les encourage à transmettre par mail les sujets qui leur semblent importants.
Quel que soit le sujet, il est possible de demander son inscription à l'ordre du jour, qu'il concerne directement le quartier ou qu'il s'agisse d'un projet structurant de la ville qui les interpelle, comme par exemple le stade nautique.

Mme DORFIAC en profite pour préciser que les conseillers de quartier doivent se sentir libres de faire remonter les sujets qu'ils souhaitent, qu'il s'agisse de sécurité, de voirie, de mobilités, du centre bus, de végétalisation, etc. Tous les sujets peuvent être abordés au fur et à mesure, et la municipalité essaiera d'y répondre en toute transparence.
Elle souligne que, lorsqu'elle ne dispose pas des éléments de réponse, il est possible de faire intervenir les personnes compétentes.
Dans ce conseil de quartier, plusieurs intervenants sont notamment déjà venus :

- Les responsables du centre bus, en raison d'un sujet important concernant les nuisances liées au passage des bus sur l'avenue de la Division Leclerc.
- Les responsables de la collecte de Vallée Sud Grand Paris, afin de clarifier les règles de collecte et le développement des biodéchets.
- ATM, nouveau prestataire d'Île-de-France Mobilités, afin de faire le point sur les lignes de bus circulant dans le quartier.

Ce soir, Mme DORFIAC souhaite aborder le sujet de la passerelle des Sablons. Ce pont, qui relie les deux côtés du quartier en enjambant la D906, constitue un axe important, notamment pour les enfants qui l'empruntent chaque matin pour se rendre à l'école.
Cette passerelle est fermée depuis plusieurs mois en raison de son état. Mme DORFIAC indique que les désordres constatés sur l'ouvrage conduisent aujourd'hui à envisager son démontage, les solutions de réparation étudiées n'ayant pas permis de garantir durablement sa sécurité.
Aujourd'hui, la passerelle représente un risque pour ses usagers, les habitants alentours ainsi que pour le tramway qui circule en dessous. Elle a été fermée par mesure de précaution cet été. D'importantes études ont depuis été menées par Vallée Sud Grand Paris, gestionnaire de l'ouvrage.

Mme DORFIAC indique que des travaux ont été réalisés pendant l'été, notamment avec la fixation de grosses sangles, mais que cela n'a pas permis de régler le problème. Malgré ces sangles, la passerelle reste dangereuse et il y a désormais une urgence à la démonter.
Elle précise que la passerelle présente un danger pour les personnes qui pourraient l'emprunter, mais également en cas d'effondrement sur les voies du tramway. Dans ce cas, ce ne serait pas seulement le quartier qui serait impacté, mais l'ensemble des utilisateurs de la ligne T6.
Mme DORFIAC rappelle que la Ville n'a pas la main sur cette passerelle, puisqu'elle dépend de Vallée Sud Grand Paris. Elle se situe au-dessus d'une voie départementale et des voies du tramway, qui sont gérées par Île-de-France Mobilités. Elle souligne ainsi la complexité administrative liée à cette situation.

L'engagement de Mme DORFIAC sur ce sujet remonte à la période où elle est arrivée à Châtillon. À cette époque, ses enfants étaient scolarisés à l'école des Sablons et devaient emprunter cette passerelle pour se rendre à l'école.
Or, la passerelle était fermée et les habitants n'avaient aucune explication concernant les raisons de cette fermeture ni les conditions de sa réouverture. La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) des Sablons avait finalement obtenu sa réouverture, mais celle-ci n'a pas duré.

Ce n'est donc pas une bonne nouvelle, car cette passerelle est très structurante et permet notamment de protéger les enfants.
La Ville a choisi de renforcer la sécurité et la traversée des enfants grâce à la police municipale et aux agents de sécurité avec lesquels la municipalité travaille désormais aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Ces agents viennent en renfort pour la traversée au passage piéton et au feu, sur les deux points situés Villa des Paroseaux et D906.
Mme DORFIAC souligne que cette solution est moins satisfaisante qu'une passerelle et constitue un pis-aller, sans que l'on sache encore ce qu'il adviendra par la suite.
La municipalité souhaite pousser pour la reconstruction de la passerelle. Elle précise toutefois qu'il faut avoir conscience que cette reconstruction prendra plusieurs années.

M. PFEIFFER'OVA indique que le démontage de la passerelle se fera probablement d'ici quelques semaines, notamment parce que la RATP demande la mise en place de mesures urgentes. Il précise également que les chauffeurs de la RATP sont quelque peu réticents à passer sous la passerelle.
Il estime que, compte tenu de la situation actuelle, les études nécessaires pour trouver un matériau adapté, autre que le bois, prendront certainement du temps. La présence de caténaires en dessous nécessite également une nouvelle analyse de la part de Vallée Sud Grand Paris afin de déterminer la solution et le format adaptés.
L'objectif est de reconstruire une passerelle, ce qui constituera une demande de la Ville. Le démontage représentera toutefois un coût important et sera techniquement complexe. Les opérations devront être réalisées entre 2h et 5h du matin, lorsque les bus ne circulent pas. À ces horaires, la voie de circulation des voitures devra également être fermée.
Le démontage nécessitera donc plusieurs nuits de travaux entre 2h et 5h du matin, ce qui entraînera des coûts supplémentaires. Vallée Sud Grand Paris prendra en charge ces opérations.
Concernant la reconstruction, la municipalité devra engager des discussions, travailler sur le projet et réaliser des études. M. PFEIFFER'OVA souligne que cette démarche sera donc longue et que la reconstruction n'interviendra pas dans un an, mais dans un délai plus important.

Un conseiller de quartier fait une remarque concernant la sécurisation de la D906. Il indique qu'il a été question de la présence d'agents à 16h30, mais que les enfants ne sortent pas nécessairement à cette heure-là. À 18h, il n'y a plus d'agents présents.
Il précise que la situation est moins problématique dans la rue située devant l'école, mais que la D906 est davantage préoccupante. Selon lui, des voitures ainsi que des bus de la RATP passent au feu rouge. Au-delà de la présence des enfants, il souligne également qu'il s'agit de la sortie du tramway, ce qui entraîne une circulation importante et rend cet endroit peu sécurisant.
Il comprend que la présence d'un agent à 16h30 soit utile, mais souligne qu'il y a du trafic toute la journée et qu'à 18h ou 18h30, de nombreux enfants circulent encore.

- Le chef de la police municipale demande une précision : après 16h30, s'agit-il d'enfants qui sont au périscolaire ?

Le conseiller de quartier confirme qu'il s'agit bien d'enfants fréquentant le périscolaire. Il estime qu'entre 18h et 18h30, il y a beaucoup d'enfants à la sortie de l'école, davantage qu'à 16h30, sauf peut-être le vendredi où les parents sont potentiellement plus présents.

- Le chef de la police municipale indique qu'il était initialement question de mettre en place un agent « point école ». Il a volontairement préféré affecter des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), qui étaient déjà présents sur ce point école, afin de quantifier les enfants et les passages et de lui faire remonter rapidement les éventuelles problématiques.

  Les agents lui ont déjà signalé une vitesse excessive des véhicules. Ils ont également quantifié le besoin éventuel de renforcer la présence sur le créneau de 11h30-12h, qui est également utilisé par les parents. En revanche, le créneau de 18h n'a pas encore été étudié.

  Concernant les feux rouges et la vitesse excessive, il indique qu'il va également mobiliser des équipes de la police municipale, en complément des ASVP, afin d'effectuer des contrôles sur les créneaux de 18h à 19h.

  Il précise toutefois que les agents de la police municipale ne pourront pas être présents tous les jours, car d'autres quartiers et d'autres écoles nécessitent également des contrôles de vitesse. Il rappelle qu'il existe notamment des problématiques de vitesse dans des rues limitées à 20 ou 30 km/h, où des excès de vitesse sont néanmoins constatés et verbalisés.

  Même s'il disposait déjà de ces remontées d'informations, il indique qu'il en tiendra compte. Le « point école » sera également renforcé sur des créneaux supplémentaires, comme cela est fait pour les grandes écoles. Jusqu'à présent, seuls les créneaux avec les ASVP étaient couverts. En raison de la fermeture de la passerelle, deux créneaux supplémentaires seront donc ajoutés.

Une conseillère de quartier fait une remarque concernant la passerelle. Elle demande si, dans la mesure où la Ville possède plusieurs sièges au sein de Vallée Sud Grand Paris, la municipalité dispose d'un moyen de pression supplémentaire pour accélérer les démarches ou d'un pouvoir de décision concernant la passerelle.

- M. PFEIFFER'OVA explique que Vallée Sud Grand Paris est un regroupement de onze communes, avec un budget et un plan pluriannuel d'investissement. Chaque ville défend ses besoins en matière d'investissement et a déjà négocié une part de ce budget.

  Il précise qu'il existe toutefois des imprévus, notamment lorsque certaines voiries se dégradent plus rapidement que d'autres ou lorsque des problèmes surviennent. Vallée Sud Grand Paris gère également les collectes de déchets, des équipements culturels tels que les médiathèques, ainsi que les piscines et les stades nautiques. Il cite notamment le futur stade nautique de Châtillon, pour lequel Vallée Sud Grand Paris investira 50 millions d'euros.

  Il indique que la situation de la passerelle relève donc davantage de négociations et de discussions que de moyens de pression. Chaque maire présente les difficultés et les projets de sa commune et défend ses priorités.

  Il précise que la Ville souhaite qu'une nouvelle passerelle puisse être reconstruite. Le calendrier dépendra toutefois des études techniques, des choix retenus par le gestionnaire et de leur programmation financière. À ce stade, aucun délai précis ne peut être arrêté.

  La municipalité fera tout son possible pour accélérer le projet, quitte à décaler d'autres opérations, à l'exception du stade nautique. Il évoque notamment les travaux urgents de réfection de certaines voiries.

  Avant toute reconstruction, d'importantes études de structure et d'analyse devront toutefois être réalisées afin de déterminer la meilleure solution. La phase de démontage et les études à elles seules devraient prendre au moins un an. Il précise qu'il préfère donc prévenir que la durée nécessaire sera probablement longue.

Un conseiller de quartier pose une question concernant la communication autour de la passerelle. Il indique qu'il vient d'apprendre les informations présentées et estime que la communication jusqu'à présent a été assez limitée. Il précise que les affiches présentes sur place sont principalement des arrêtés indiquant les dates de fermeture des rues.

Il explique qu'il est informé de la situation grâce à sa présence au conseil de quartier, mais s'interroge sur la manière dont les habitants qui n'y participent pas seront informés. Il demande notamment comment la mairie compte communiquer sur le démontage de la passerelle, lorsque celui-ci interviendra dans les prochaines semaines.

- M. PFEIFFER'OVA indique que la décision de procéder au démontage a été actée seulement trois jours auparavant, lors d'une réunion réunissant la RATP, le Département, Vallée Sud Grand Paris et la municipalité.
  Si tout se déroule comme prévu, la municipalité devrait pouvoir communiquer sur le sujet dans le journal du mois d'octobre ainsi que sur les réseaux sociaux, et éventuellement par voie d'affichage.

Une conseillère de quartier demande si le démontage étant prévu de nuit, des nuisances sonores sont susceptibles d'être occasionnées et comment l'information sera communiquée aux riverains.

- M. PFEIFFER'OVA indique que l'entreprise et/ou le maître d'œuvre, en l'occurrence Vallée Sud Grand Paris, est normalement chargé de diffuser des flyers dans les boîtes aux lettres et des affichettes. Il précise que cette communication relève de leur responsabilité, puisqu'ils sont à l'origine des nuisances. La municipalité communiquera également sur son site internet, la page dédiée aux travaux, l'application, etc.
- Mme DORFIAC précise qu'elle transmettra, dès leur réception, les dates précises aux conseillers de quartier et à l'école.
- M. PFEIFFER'OVA indique que la décision de procéder au démontage a été prise, mais qu'il faudra attendre quelques semaines avant de pouvoir le lancer. Des études sont nécessaires pour déterminer les modalités du démontage, notamment le nombre de jours nécessaires, le type de grue et l'entreprise à mobiliser. Il faudra probablement également établir un marché public ou procéder à une mise en concurrence. Il rappelle qu'en tant que collectivité, ces démarches sont complexes.

Un conseiller de quartier demande quelles sont les raisons des difficultés rencontrées par la passerelle et si celles-ci sont liées à sa conception ou à ses fondations. Il souhaite savoir comment la situation s'explique techniquement.

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'il n'est pas ingénieur en structure. Il précise toutefois qu'un pilier en bois est plié, ce qui révèle clairement un problème lié au poids. Les études réalisées ont démontré que la passerelle n'était pas réparable et qu'aucune garantie ne permettait d'assurer que le problème ne se reproduirait pas dans un, deux ou trois ans.
  M. PFEIFFER'OVA rappelle que la passerelle a connu plusieurs périodes de fermeture depuis sa construction. Il souligne que son historique technique est complexe et que les éléments disponibles à ce stade ne permettent pas d'identifier avec certitude l'origine de l'ensemble des désordres rencontrés.
  Il précise enfin que l'historique de cette passerelle est particulièrement complexe et que peu de documents sont disponibles.

Mme DORFIAC donne la parole au public.

Une personne du public demande si les problèmes de la passerelle sont liés aux carrières ou à la nature des sols. Elle évoque également les travaux récemment réalisés sur le rond-point et s'interroge sur l'éventuel impact des changements climatiques et de la sécheresse.

- Mme DORFIAC précise qu'elle ne peut pas répondre concernant la passerelle, par manque d'historique. En revanche, pour le rond-point, le phénomène est clairement

identifié et se produit malheureusement régulièrement à différents endroits de Châtillon.
Elle explique que la ville est construite sur des carrières et qu'il peut se produire des remontées de fontis. Un fontis correspond à l'effondrement du toit d'une carrière, qui entraîne la formation d'un creux en surface. C'est ce qui s'est produit au niveau du rond-point.
Elle précise que certaines carrières sont cartographiées, mais que de nombreuses autres ne le sont pas. Il existe notamment des carrières non répertoriées, y compris sous certaines maisons, ce qui peut entraîner des situations imprévues. Un fontis peut se traduire par un petit trou ou, au contraire, par un effondrement plus important.
Elle indique que, indépendamment du réchauffement climatique, ce phénomène existe à Châtillon depuis plus d'un siècle. Elle cite notamment le terrain où se trouvent les chèvres, à côté du « Darling », qui s'est effondré il y a quelques années en raison de la présence d'une carrière en dessous et qui est aujourd'hui inconstructible.
Elle précise également que, dans le contexte du réchauffement climatique, un phénomène de gonflement accéléré de l'argile constitue un péril complémentaire.

- M. PFEIFFER'OVA indique qu'a priori, ce phénomène ne concerne pas la passerelle. Il précise n'avoir jamais entendu parler d'un problème de carrières concernant celle-ci et estime que le problème serait plutôt lié à la structure elle-même.

Une personne du public indique que des personnes courent pour prendre le tramway et demande s'il serait possible d'installer un radar de feu sur cette voie départementale.

- M. PFEIFFER'OVA indique que l'installation d'un radar est compliquée. La municipalité a déjà effectué une demande, sans succès, car cette compétence relève du Département et de la Préfecture. La municipalité peut toutefois les interpeller à nouveau sur la question du radar, notamment en raison de la fermeture de la passerelle.
- Mme DORFIAC rappelle que plusieurs demandes ont été adressées au Département, gestionnaire de la voie, et que certaines évolutions nécessitent des échanges et validations avec ses services. Le premier conseil de quartier des Sablons avait notamment travaillé à la sécurisation de la cohabitation des différents flux : piste cyclable, piétons, bandes de la RD906, trottoirs, tramway et Villa des Paroseaux.
  Même si cela ne relève pas de sa compétence, la municipalité a essayé de renforcer la signalisation, de canaliser les flux et de créer des passages piétons. Toutefois, ces mesures ne suffisent pas.
  Elle salue le travail des anciens conseils de quartier, qui ont réalisé des comptages, effectué des films et des prises de vue, et saisi eux-mêmes le Conseil départemental afin d'obtenir des améliorations, notamment avec l'installation d'un dos d'âne. Elle précise que cette installation est compliquée en raison de la forte pente, mais qu'une amélioration de la signalétique a également été obtenue.
  La situation n'est toutefois toujours pas parfaite. Il existe un réel enjeu de cohabitation et de sécurisation des flux, notamment lorsque le terrain est en pente, avec une station de tramway et une école.
  Aujourd'hui, de la signalisation est présente, mais ce qui fonctionne le mieux reste la présence des agents.
- Le chef de la police municipale indique qu'il faut prendre en compte la partie cycliste, la partie tramway et le passage piéton. Il précise également que certaines personnes suivent la voie de tramway, en face d'Intermarché, pour aller récupérer le tramway, ce qui rend la situation compliquée à gérer.
  Il indique qu'un radar de feu pourrait être installé pour les voitures et il précise qu'il reçoit des retours de la RATP et que, pour les chauffeurs, la présence de l'école représente un risque.

Un conseiller de quartier indique qu'en tant que piéton, il constate, dans la descente de la départementale, une cohabitation entre les piétons et la piste cyclable. Il souligne toutefois la présence d'engins à propulsion électrique, et non à assistance électrique. Il indique avoir vu des trottinettes circuler à une vitesse supérieure à celle du tramway, ce qui représente une situation très dangereuse.
Il demande si ces véhicules sont réellement autorisés à circuler sur la piste cyclable et s'il existe une réglementation au niveau départemental. Il s'interroge également sur le niveau de sensibilisation du Département concernant ces nouveaux engins, dont certains circulent à plus de 50 km/h, alors que la réglementation prévoit une vitesse de 25 km/h.

- Mme DORFIAC souligne que les associations de cyclistes sont plutôt du côté des piétons sur cette question, car ces engins portent préjudice aux cyclistes. Elle demande au chef de la police municipale s'il réalise régulièrement des contrôles et des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs de trottinettes.
- Le chef de la police municipale indique qu'un travail est engagé sur le renforcement de la prévention et du contrôle des usages des engins de déplacement personnel motorisés, notamment auprès des jeunes. Une campagne de prévention et de sensibilisation est également envisagée, en particulier auprès des collégiens.
  Une campagne de prévention et de sensibilisation va également être mise en place. Il indique que, dans les deux collèges de la ville, de nombreux jeunes utilisent des trottinettes et qu'ils sont souvent deux sur le même engin.
  Il précise que ces actions de sensibilisation nécessitent des moyens importants et qu'il a demandé au commissariat de Montrouge un soutien avec des équipes spécialisées.
  Il indique que toutes les villes sont confrontées à cette question du partage de la voirie.
- M. PFEIFFER'OVA rappelle que les sollicitations adressées à la Police nationale sont nombreuses et que la Police municipale est, de fait, régulièrement amenée à intervenir sur ces problématiques de proximité dans le cadre de ses compétences.

6. Questions diverses

Sur les questions diverses, Mme DORFIAC informe l'assemblée de la présence du jardin pédagogique Jeanne BARRET, situé juste en bas du parc André MALRAUX, à côté d'Intermarché.
Elle indique que les premières vendanges seront organisées le samedi 26 septembre après-midi. Une dizaine de rangs de vignes sont présents dans le jardin, rappelant qu'à l'origine, il y avait des vignes à Châtillon dès le XIIème siècle. Il s'agit de raisins de table très sucrés, idéals pour un goûter.
Mme DORFIAC souligne également que des animations sont régulièrement organisées dans ce jardin partagé. Deux animations, prévues deux samedis en octobre, seront gratuites et ouvertes au public. Elles porteront notamment sur les ruches, la permaculture et plusieurs autres thématiques, à destination des enfants comme des adultes, avec la présence d'animateurs nature.
Enfin, elle précise qu'en ce moment, le jardin est plein de fruits et de légumes à disposition des habitants. Il suffit de venir avec un panier et de ramasser ce dont on a envie.

M. MONCHY ajoute un élément à l'agenda et informe l'assemblée de la tenue, le 11 octobre, de la cinquième édition des Foulées châtillonnaises. Cette course se déroulera dans les quartiers Stade-Joliot Curie et Aérospatiale-Roissys-Béranger.
Plusieurs épreuves sont prévues :

- à 9h, une course « familles » de 1,5 km ;
- à 9h30, une course de 5 km et une marche solidaire de 3 km ;
- à 10h30, une course de 10 km.

Le principe de cette manifestation est simple : 1 km parcouru correspond à 1 € reversé à la recherche contre le cancer.

L'année passée, environ 2 000 participants ont pris part aux quatre parcours. L'objectif de l'édition 2026 est d'atteindre 2 500 participants.
En 2025, 16 000 € ont été récoltés, ce qui place Châtillon comme première commune en termes de dons dans les courses solidaires du sud du département et des Yvelines.

M. MONCHY explique que plusieurs moyens permettent de participer à ce projet solidaire, notamment pour les personnes qui ne souhaitent pas courir ou marcher. Des bénévoles sont recherchés pour être signaleurs, à condition d'être titulaires du permis de conduire. D'autres postes de bénévoles sont également proposés, notamment pour la distribution des dossards, la tenue du village associatif ou encore la tenue du buffet de restauration destiné aux coureurs. Il est également possible de venir encourager les coureurs le dimanche 11 octobre tout au long du parcours.
Par ailleurs, une conférence sur la lutte contre le cancer sera organisée le samedi 10 octobre après-midi au stade, en présence de médecins et de chercheurs.

Mme DORFIAC précise que cela ne s'est jamais fait jusqu'à présent, mais que, si les conseillers de quartier le souhaitent, une équipe Division Leclerc-Sablons pourra être constituée l'année prochaine.
M. MONCHY indique qu'un classement par équipe existe, principalement destiné aux clubs, mais que des équipes d'entreprise peuvent également participer. Il précise qu'il existe également une équipe Gisèle Halimi.

Enfin, M. MONCHY indique que, pour sécuriser le parcours, un renfort est prévu avec une équipe motocycliste. La course se déroulant dans la ville, certains axes majeurs, comme le boulevard de Vanves, sont coupés par le parcours à l'aller comme au retour. Il précise que les motos qui ouvrent et ferment le circuit permettent de rassurer les participants et facilitent également l'intervention rapide des équipes de secours si nécessaire.

Mme DORFIAC souhaite faire travailler les différents conseils de quartier sur un projet concernant les cheminements piétons dans la ville.
Elle rappelle que, dans le programme de la municipalité, de nombreuses actions ont été réalisées en faveur des cyclistes, mais estime que les piétons sont quelque peu oubliés. Elle propose ainsi de travailler sur un projet qui lui tient à cœur depuis quelque temps : les cheminements piétons dans la ville.
Elle souligne que, que l'on soit enfant pour se rendre à l'école, plus âgé ou sénior, la marche répond à un besoin, que ce soit dans une dynamique de déplacement ou simplement pour le plaisir de marcher dans la ville.
Mme DORFIAC indique que Châtillon dispose de nombreux cheminements piétons, mais que ceux-ci ne sont pas toujours bien balisés, bien connus ou bien visibles et qu'ils peuvent également présenter des problèmes de continuité.
Elle souhaite donc engager ce travail avec les conseillers de quartier au cours des deux prochaines années.
Mme DORFIAC rappelle qu'au début du premier mandat, la municipalité avait organisé des balades de végétalisation participatives avec les conseillers de quartier. Chaque conseil de quartier avait ainsi participé à une grande balade à pied de trois à quatre heures afin d'identifier les endroits où il était possible de planter, d'améliorer les massifs ou encore de désimperméabiliser certains espaces. Ce travail avait notamment donné lieu à de nouvelles plantations, en particulier avenue de la Division Leclerc.

Elle propose de renouveler cette démarche dans le cadre du travail sur les cheminements piétons. L'objectif serait de ne pas travailler uniquement à partir de plans, mais également de prendre le temps, tant que les conditions météorologiques le permettent ou au printemps

prochain, de parcourir les quartiers afin d'identifier les cheminements existants et les améliorations possibles.

Elle souligne notamment la richesse du quartier en cheminements piétons, avec la rue du Plateau, le sentier de l'Orme au Chien, les cheminements le long de la Division Leclerc, le passage des Amoureux ou encore l'allée de la Savoie. Elle estime toutefois que ces cheminements manquent de visibilité et de cohérence.

Mme DORFIAC souhaite travailler sur ce sujet avec les habitants et les invite à y réfléchir. Elle précise qu'elle reviendra sur ce projet en janvier et proposera une date pour un atelier sur table ainsi qu'une date pour une balade en extérieur.
Ces rencontres ne constitueront pas des séances du conseil de quartier, mais seront ouvertes à celles et ceux qui souhaitent y participer. Mme DORFIAC rappelle qu'un format similaire avait été utilisé il y a six ans pour travailler sur le plan de mobilités, avec des ateliers organisés à partir de cartes et de feutres fluorescents afin d'élaborer un plan de mobilités quartier par quartier.
Elle indique que cette démarche sera organisée au printemps prochain, en fonction du nombre de volontaires. Elle pourra proposer soit une séance par quartier, soit élargir le travail au quartier voisin. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du mois de janvier.

7.Temps d'échanges avec les conseillers

Mme DOFIAC donne la parole aux conseillers de quartier pour avoir leurs idées et leurs questions.

Un conseiller de quartier se dit motivé pour travailler sur le sujet des pistes cyclables et poursuivre les actions visant à renforcer leur sécurisation.
Il identifie deux points importants. Le premier concerne les deux petits dos d'âne. Il rappelle avoir fait partie des personnes ayant effectué des remontées à ce sujet. À l'époque, il lui avait été répondu que la mairie n'était pas responsable, car des croix de Saint-André étaient présentes et les vélos passaient sous la passerelle. Des écorces de pins avaient également été installées, les vététistes ayant aménagé tout un chemin.
Les barrières en croix de Saint-André ont ensuite été retirées. Selon lui, leur retrait a contribué à renforcer la vitesse. Elles ont finalement été installées de l'autre côté afin de mieux canaliser les piétons, ce qui constituait une amélioration, mais ne permet toutefois pas de résoudre complètement le problème.
Il indique que ses enfants et lui-même ont failli être percutés par un cycliste. Le cycliste s'est arrêté, mais une trottinette qui n'a pas pu s'arrêter l'a percuté. Il estime donc qu'un travail important reste à mener sur ce secteur.
Le second point concerne la zone située un peu plus haut, au niveau de la rue Chateaubriand qui débouche sur la D906. En tant que cycliste, il indique ne pas comprendre l'aménagement réalisé à cet endroit. Il rappelle que les cyclistes apprennent à circuler à droite, alors que, dans la descente, il faut se positionner à gauche. Or, une fois à gauche, la visibilité sur les véhicules ou les piétons qui montent est réduite.

- Mme DORFIAC partage ce sentiment et considère également que l'aménagement de la rue Chateaubriand n'est pas cohérent. Elle indique que deux années de démarches ont été nécessaires pour obtenir un marquage qu'elle juge aujourd'hui sans cohérence. La municipalité a alerté le Département 48 heures après sa mise en place. Celui-ci a reconnu que la municipalité avait raison, mais aucune nouvelle n'a été donnée depuis sur ce sujet.
  Mme DORFIAC précise qu'elle entend poursuivre les démarches afin que le Département réalise un aménagement plus cohérent.

Concernant le secteur de la passerelle, elle rappelle qu'à l'époque, il avait été demandé, plutôt que la mise en place d'un dos d'âne, de créer une véritable chicane. Elle cite notamment l'aménagement réalisé sur la Coulée Verte au niveau de Fontenay-aux-Roses, qui consiste à casser la ligne droite par une trajectoire courbe afin de faire ralentir les cyclistes.
Des plans avaient été établis par les services techniques, mais le projet avait été refusé en raison de sa proximité avec le pied de la passerelle, situé en zone molle.
Mme DORFIAC estime qu'il est désormais temps de remettre ce sujet à l'ordre du jour. Elle rappelle que la présence du pied de la passerelle constituait à l'époque l'argument avancé pour refuser l'aménagement et considère que le démontage et la reconstruction de cette passerelle offrent aujourd'hui une occasion de reprendre ce projet.

Le conseiller de quartier explique que, lorsqu'il se trouve dans cette zone avec ses deux filles, il leur demande d'être particulièrement vigilantes, même si les piétons sont prioritaires.

- Mme DORFIAC précise que la situation ne devrait probablement pas se calmer, la zone étant située sur des axes du Réseau Vélo Île-de-France (RVIF). Elle indique qu'il s'agit de l'un des axes majeurs de ce réseau et que les aménagements régionaux sont réalisés afin de favoriser une augmentation du nombre de vélos sur cette voie.

Le conseiller de quartier poursuit en indiquant qu'il serait favorable à la mise en place d'un nouveau marquage au sol afin de rappeler aux cyclistes, dont il fait partie, que dans le sens de la descente, les voitures bénéficient de la priorité à droite. Dans le sens de la remontée, le marquage a été quelque peu amélioré et les automobilistes commencent à s'arrêter.

- Mme DORFIAC explique qu'elle avait également demandé une clarification des flux plus haut, au niveau de la rue du Fort et de la rue Hoche, juste avant l'arrêt du tramway « Division Leclerc ». Elle indique que, le matin, les flux de lycéens sortant du tramway et s'engouffrant dans la petite rue se croisent avec ceux des cyclistes aux heures de pointe.
  Elle souhaite également que les flux soient clarifiés et sécurisés au niveau de la Division Leclerc, de la rue Chateaubriand, des Sablons et du rond-point du Général de Gaulle, qui constitue un sujet important.
  Mme DORFIAC indique que la municipalité travaille avec les associations cyclistes afin d'obtenir la mise en place d'un carrefour à la hollandaise permettant de sécuriser la traversée des vélos. Elle précise toutefois qu'une fin de non-recevoir a été exprimée par le territoire et le Département.
  Elle souligne l'implication des collectifs vélo sur ce rond-point. Ceux-ci ont travaillé, quelques semaines auparavant, à l'amélioration du marquage afin de contribuer à sécuriser les lieux. Elle espère que du nouveau marquage pourra être réalisé dans les semaines à venir et indique qu'elle demandera probablement aux services techniques de la Ville d'intervenir.
  Elle précise enfin que, sur une distance de 400 mètres, quatre points dangereux sont donc identifiés et nécessitent des améliorations.

Le conseiller de quartier évoque deux autres sujets, dont un premier concernant la rue Chateaubriand, au niveau de la sortie du petit square du Panorama.
Il fait part d'un problème de sécurité au niveau du passage piéton. De nombreux enfants sortent du square et traversent la rue pour rejoindre la passerelle, qui doit prochainement disparaître.
Il souligne qu'en montant en voiture, la visibilité est insuffisante et que les enfants ne sont visibles qu'au dernier moment. Une petite haie ainsi qu'un renfoncement contribuent à les masquer jusqu'à leur arrivée au niveau du passage piéton.
Il précise qu'il ne s'agit pas d'un problème lié au stationnement de véhicules trop proches du passage piéton et estime qu'il est nécessaire de se rendre sur place pour constater la situation.

Le conseiller de quartier aborde ensuite la question des horaires de ramassage des poubelles. Il indique que Vallée Sud aurait fait évoluer l'organisation de la collecte il y a trois ou quatre ans et se dit favorable à une rotation des horaires. Il souligne les nuisances sonores occasionnées par le passage des camions de collecte dès 6h30 ou 7h du matin, qui réveillent les habitants.
Il prend notamment l'exemple du secteur du Panorama, où une résidence dispose d'une trentaine ou d'une quarantaine de poubelles. Leur collecte prend un certain temps et génère une nuisance sonore importante. Il souhaiterait donc la mise en place d'une rotation des horaires afin que les mêmes habitants ne soient pas systématiquement dérangés à 6h30.

- Mme DORFIAC indique que la collecte des déchets relève de la compétence de Vallée Sud Grand Paris. Elle confirme que l'organisation avait effectivement évolué il y a trois ou quatre ans et précise qu'un nouveau marché de collecte sera mis en place en 2027.
  Elle indique avoir rendez-vous le lendemain matin avec le territoire et pouvoir ainsi faire remonter les différents sujets identifiés lors de la réunion. Elle précise que le quartier du centre-ville rencontre également des difficultés concernant les horaires de passage.
  Mme DORFIAC indique que, même si les jours de collecte ne sont pas modifiés, les fréquences pourraient probablement évoluer. Elle évoque notamment la possibilité d'augmenter la fréquence de collecte des bacs jaunes et de réduire celle des bacs d'ordures ménagères, ce qui lui semblerait logique puisque cette demande est formulée par l'ensemble des villes.
  Elle précise également que la collecte des biodéchets, actuellement mise en place uniquement dans les zones pavillonnaires, devrait progressivement être généralisée, puisqu'il s'agit d'une obligation.
  Enfin, elle souligne qu'en zone pavillonnaire, les poubelles restent sur les trottoirs tout le week-end en raison d'une collecte le vendredi soir, ce qui pose également des difficultés. Elle indique qu'elle fera donc remonter l'ensemble de ces points.

Le conseiller de quartier évoque un dernier sujet concernant la réhabilitation du square du Panorama. Il rappelle que ce projet avait déjà été évoqué du côté de Châtillon il y a trois ou quatre ans et indique avoir le sentiment qu'il a depuis été mis de côté.

- Mme DORFIAC confirme que, du côté de Châtillon, ce sujet a effectivement été mis de côté. Elle explique qu'il s'agit également d'un sujet impliquant plusieurs niveaux administratifs.
  Elle rappelle qu'il y a cinq ans, le square rencontrait un important problème d'odeurs. Des travaux d'élagage et de débroussaillage aux alentours avaient alors permis d'éliminer la présence des rats. Un problème d'assainissement subsiste toutefois sous les structures en bois, qui correspondent à des bassins de rétention et contiennent donc de l'eau.
  Vallée Sud Grand Paris avait demandé, avant tout projet de réhabilitation, de réaliser des travaux d'assainissement et s'était engagé à les prendre en charge. Cependant, ces travaux ont ensuite disparu de leur budget.
  La municipalité a donc remis le sujet sur la table, notamment dans le cadre de son engagement à refaire une aire de jeux par an, et souhaiterait pouvoir réhabiliter celle du square du Panorama. À ce jour, elle est dans l'attente d'un retour de Vallée Sud Grand Paris. Mme DORFIAC précise que Mme la Maire a également reposé la question, souhaitant relancer ce projet d'aménagement.
  Elle indique toutefois que cette réhabilitation ne pourra pas être réalisée dans les deux prochaines années, la municipalité ayant déjà un projet important concernant le parc des Pierrettes, dans le quartier du Cadran solaire. L'objectif est de réaliser une structure de jeux par an et un parc tous les deux ans.
  Mme DORFIAC rappelle ainsi que l'assainissement constitue un véritable sujet préalable à la réhabilitation du square, mais que les travaux correspondants ont disparu du budget de Vallée Sud Grand Paris.

Concernant les bassins de rétention, les nuisances olfactives semblent moins importantes, mais l'écoulement d'eau reste audible. La question d'une éventuelle fuite et de la prolifération des moustiques demeure donc à suivre.

Une conseillère de quartier évoque le sujet du retrait de l'ancienne station de véhicules en location située à l'époque avenue de la Division Leclerc. Elle rappelle que la structure a bien été retirée, mais que la dalle et les barrières sont toujours présentes au sol.

- Mme DORFIAC explique que l'entreprise Bolloré n'a réalisé qu'une partie du travail, alors qu'elle aurait dû procéder à l'enlèvement de l'ensemble des éléments. Elle précise que Vallée Sud doit ensuite réaliser le re-goudronnage.
  Elle en profite pour indiquer qu'Île-de-France Mobilités souhaiterait mettre en place un nouveau système d'autopartage, différent d'Autolib'. Alors qu'Autolib' permettait de prendre un véhicule à un endroit et de le déposer à un autre, le nouveau dispositif fonctionnerait en boucle. Ce système existe déjà dans plusieurs communes d'Île-de-France et fonctionne bien.
  La municipalité est favorable à la réalisation d'un test. Quatre points ont été identifiés dans la ville, dont l'ancien emplacement des véhicules Autolib'. Il n'y aurait pas de bulle, mais une station pourrait être mise en place dans les prochains mois.
  Mme DORFIAC précise qu'elle ne connaît pas encore le nom qui sera donné à ce dispositif. Les quatre places qui étaient autrefois réservées aux véhicules Autolib' pourraient ainsi être réaffectées à ce système d'autopartage, avec notamment différents types de véhicules proposés : une citadine, une familiale et un utilitaire.

La conseillère de quartier souhaite également évoquer le sujet de l'ONERA, initialement annoncé pour 2028.

- Mme DORFIAC précise que le projet est désormais prévu à l'horizon 2030. Elle rappelle que l'ONERA occupe une parcelle de quatre hectares appartenant au ministère des Armées. Le départ de l'ONERA vers Saclay est un projet ancien : les sites de Meudon et de Châtillon doivent être transférés à Saclay. Le projet a pris du retard, notamment en raison du retard de la ligne 18 du métro à Saclay.
  La municipalité rencontre régulièrement l'ONERA. Le site accueille encore des collaborateurs et des activités de recherche. La NASA y réalise notamment des essais et le site abrite des technologies de très haut niveau.
  Mme DORFIAC indique que différentes hypothèses de programmation ont circulé concernant cette parcelle, dont certaines comportaient un nombre de logements que la municipalité jugeait trop important au regard des caractéristiques du quartier. Elle rappelle que la Ville souhaite encadrer le devenir du site dans les documents d'urbanisme et privilégier un projet équilibré.
  En accord avec le président du territoire, une convention tripartite a été conclue entre la Ville, Vallée Sud Grand Paris, compétent en matière d'aménagement, et la Société des grands projets. Cette convention organise une démarche partenariale sur le devenir du site et prévoit d'associer étroitement la Ville à la définition du futur projet.
  La convention garantit également un projet équilibré en termes de densité d'habitat, d'équipements publics et de végétalisation de la parcelle, actuellement minérale à 98 %. Mme DORFIAC précise que les garanties juridiques ont ainsi été obtenues.
  Elle indique toutefois que le calendrier du projet a évolué. Une étude a déjà été lancée par Vallée Sud Aménagement et un premier audit a été réalisé. Un appel d'offres a également été lancé pour sélectionner un groupement d'architectes, d'urbanistes et de maîtres d'ouvrage chargé de réaliser le diagnostic du bâtiment.
  Mme DORFIAC souligne que le site est particulièrement impressionnant. Les bâtiments sont importants, répartis sur plusieurs niveaux, et la parcelle est très dense, y compris sous les bâtiments, avec plusieurs niveaux de galeries. Elle précise par ailleurs que les plans du bâtiment ne sont pas disponibles.

Mme DORFIAC précise qu'il s'agit d'une très grosse structure et que l'étude engagée constitue un premier travail de réflexion sur l'avenir des bâtiments. Il s'agit notamment de déterminer s'ils doivent être détruits, s'ils peuvent être conservés en l'état ou si une solution intermédiaire peut être envisagée.
Les architectes des bâtiments de France font partie du groupe chargé de cette réflexion, compte tenu des différents enjeux liés au site. Il existe à la fois des enjeux structurels, le bâtiment datant des années 1940 et n'étant pas en bon état, mais également des enjeux patrimoniaux et environnementaux.
Mme DORFIAC souligne qu'aujourd'hui, les bâtiments sont de moins en moins détruits et que la réhabilitation est privilégiée lorsque cela est possible. C'est précisément ce que l'étude devra permettre de déterminer.
Elle indique attendre avec intérêt les conclusions de cette étude. Celles-ci permettront ensuite d'engager un premier cycle de consultations avec les décideurs afin de définir les grandes lignes du projet.
Mme DORFIAC estime qu'il serait probablement trop tôt pour présenter l'étude au mois de janvier, mais qu'il sera possible, lors du conseil de quartier suivant, de présenter les résultats de l'étude ainsi que les différentes possibilités identifiées et d'engager une réflexion avec les habitants.
Elle envisage également de programmer une visite du bâtiment. Elle souligne que le bâtiment est lui-même impressionnant et que la vue depuis son dernier étage l'est également.

- Mme DORFIAC indique qu'il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir collectivement à l'avenir du bâtiment et du parking. Elle précise que le calendrier le permet puisque le déménagement de l'ONERA n'est prévu qu'en 2030.
  Elle souligne également l'enjeu financier du projet, l'ONERA souhaitant vendre le site pour un montant supérieur à 70 millions d'euros. La Ville n'ayant pas les moyens de financer seule cette acquisition, il sera nécessaire de trouver un projet équilibré. Le projet devra également répondre à un impératif de logements imposé par la Préfecture ainsi qu'à un impératif économique.
  Mme DORFIAC rappelle que la Ville ne souhaite pas un projet reposant principalement sur une forte densification résidentielle. Elle souhaite un projet mixte intégrant notamment des logements, des équipements publics, des commerces, ainsi que des espaces désimperméabilisés et végétalisés.
  Elle indique que ce projet soulève également des enjeux concernant l'avenue de la Division Leclerc. De nombreux aménagements pourraient y être réalisés, mais il n'est pas possible d'engager certains travaux tant que la destination future de la parcelle n'est pas connue. Elle précise notamment que certains arbres ne sont pas en bon état et que, pour le moment, la municipalité cherche simplement à les préserver. Des aménagements pourraient également être réalisés sur les contre-allées, mais ces projets sont actuellement gelés afin de pouvoir concevoir un projet à l'échelle de l'ensemble de la parcelle, intégrant également cette traversée.
  Mme DORFIAC indique que les conseillers de quartier seront associés à la réflexion sur ce projet et note la proposition d'organiser une visite de l'ONERA.

- M. MONCHY précise que les conseils de quartier se réunissent au minimum deux fois par an, mais qu'une troisième réunion pourra être organisée si nécessaire, notamment pour travailler spécifiquement sur ce sujet.

- Mme DORFIAC indique enfin que, dès que la municipalité disposera de suffisamment d'informations sur le projet, une réunion publique plus large sera organisée afin d'informer les habitants.

Une personne du public indique que le départ de l'ONERA est évoqué depuis plus de 20 ans. Elle signale la présence, sur la partie haute du site, de groupes importants de ventilation qui génèrent du bruit jour et nuit, notamment au niveau du 49 avenue de la Division Leclerc.
Elle précise avoir constaté que le bruit s'est davantage propagé depuis l'installation des bâches. Si les normes sont respectées concernant les ventilateurs, elle estime qu'avec la hauteur, le son rebondit et se trouve amplifié.

- Mme DORFIAC indique que ce problème avait déjà été signalé par le conseil de quartier il y a cinq ans. Elle précise que la municipalité avait alors été très réactive et que, lors d'une visite du site, elle avait pu constater la mise en place d'équipements destinés à réduire les nuisances sonores, notamment des machines installées derrière des paravents.
  Mme DORFIAC indique qu'elle fera une nouvelle fois remonter ce sujet et qu'elle en discutera avec l'ONERA.
  Elle en profite pour informer l'assemblée qu'un bâtiment va être construit entre les deux, dans le cadre d'un chantier prévu à l'angle du sentier de l'Orme au Chien. Il s'agit d'un immeuble porté par NEXITY.
  Elle précise que la Ville était fermement opposée à ce projet, mais que les propriétaires des deux maisons situées à l'angle du sentier de l'Orme au Chien et de la Division Leclerc ont souhaité vendre leur terrain. Après avoir organisé un appel d'offres auprès de promoteurs, NEXITY a remporté le projet et déposé un permis de construire. Des recours ont été déposés par des voisins, mais n'ont pas abouti. Le chantier va donc commencer.
  Mme DORFIAC précise enfin que les deux pavillons situés au milieu du tennis sont conservés.

Une conseillère de quartier souhaite faire une remarque concernant le projet situé rue de Fontenay, au niveau de la station BP. Elle rappelle qu'un courrier de Mme la Maire a été distribué aux riverains, indiquant qu'elle n'avait pas connaissance de ce projet.
Elle précise que les riverains ne savent pas ce qui est prévu à cet endroit et que cette situation constitue une préoccupation pour les habitants des rues Kléber et de Fontenay.
La conseillère de quartier indique également avoir informé les habitants de sa résidence qu'elle est conseillère de quartier et qu'ils peuvent lui faire remonter leurs remarques et préoccupations.
Dans ce cadre, un sujet lui a été signalé concernant la végétalisation de la rue Kléber. Elle constate qu'il y a des arbres au niveau de la fondation Lambrechts, mais qu'il n'y a ensuite plus de végétation. Elle souligne qu'avec les épisodes de canicule de cet été, le secteur est particulièrement minéral, notamment en raison de la présence de l'ONERA en face, et que cette situation se ressent fortement.

- Mme DORFIAC indique que, concernant le projet situé rue de Fontenay, la municipalité a appris en mars, par le gérant de la station-service, que celle-ci allait fermer. Le propriétaire de plusieurs stations-service ayant décidé de les vendre, la station a été cédée à un promoteur immobilier, qui est un petit promoteur.
  La station-service a depuis cessé son activité. Le site doit désormais être dépollué, notamment en raison de la présence de deux grosses cuves assez profondes. Les travaux de dépollution auraient dû avoir lieu cet été, mais ont pris du retard.
  Un projet immobilier est prévu sur le site, mais le permis de construire n'a pas encore été déposé. Mme DORFIAC précise que la municipalité, notamment par l'intermédiaire du service urbanisme, échange longuement avec le promoteur en amont du dépôt du permis de construire. Elle indique que la Ville demande notamment à pouvoir prendre connaissance du projet de l'architecte afin de rappeler ses exigences.
  Parmi celles-ci figurent notamment la réalisation de 40 % de pleine terre et la préservation des arbres situés derrière la parcelle. La municipalité a également insisté sur l'importance de maintenir une activité commerciale en rez-de-chaussée. Mme

DORFIAC souligne que la supérette constitue un service important, le site étant situé entre les deux centres-villes de Fontenay-aux-Roses et de Châtillon.
La municipalité souhaite donc qu'un rez-de-chaussée commercial soit prévu, avec notamment une supérette et des cabinets médicaux. Des discussions portent également sur la possibilité d'installer un petit Carrefour en rez-de-chaussée.
Mme DORFIAC estime que le permis de construire pourrait être déposé d'ici la fin de l'année, mais précise que le projet a pris du retard en raison du démarrage tardif des travaux de dépollution.
Elle indique que le futur immeuble ne devrait pas être très haut et devrait être aligné sur les résidences voisines. Une attention devra également être portée à son implantation afin qu'il ne soit pas trop proche des maisons situées à l'angle de la rue Kléber.
Enfin, Mme DORFIAC précise que la municipalité ne peut pas imposer certaines exigences en matière d'urbanisme, mais qu'elle peut fortement recommander certaines orientations, notamment un retrait par rapport à la rue, la présence de commerces et la création d'espaces verts.

- Concernant le deuxième sujet relatif à la rue Kléber, Mme DORFIAC indique que M. LAINÉE, conseiller municipal délégué à la transition écologique, travaille dans le cadre d'un plan vert et d'un plan arbres. Il partage le constat de la conseillère de quartier concernant le caractère peu végétalisé de la rue Kléber.
  La plantation de grands arbres ne sera toutefois pas possible dans cette rue, les fosses d'arbres existantes n'étant pas suffisamment larges et de nombreux réseaux étant présents en sous-sol. La présence de nombreux réseaux et le volume limité de terre disponible en sous-sol rendent difficile la plantation d'arbres de grand développement. En revanche, il est possible d'améliorer les parterres afin d'apporter davantage de fraîcheur, même en l'absence d'arbres permettant de créer de l'ombre. La rue Kléber fait ainsi partie des rues où des améliorations significatives de la végétalisation peuvent être envisagées, malgré son caractère étroit dans sa partie basse.
  Mme DORFIAC explique également que certains secteurs de la ville ne permettent pas la plantation d'arbres en raison de la présence de parkings en sous-sol. C'est notamment le cas du secteur de Maison Blanche, qui repose sur une dalle avec un parking en dessous, ainsi que de la place de l'Église, où une canopée a été installée, avec également un parking en sous-sol. De même, les espaces situés sur les côtés de l'esplanade du Cadran solaire correspondent à des parkings et ne permettent donc pas la plantation d'arbres. Elle rappelle que, de manière générale, lorsqu'une grande dalle est présente, celle-ci recouvre généralement un parking.
  Elle rappelle par ailleurs que le plan de végétalisation est en place depuis six ans et qu'environ 250 arbres ont été plantés. Elle cite notamment la rue Gabriel Péri et la rue de Malakoff comme des exemples particulièrement significatifs.
  Mme DORFIAC souligne également le travail important réalisé par M. LAINÉE avec les agents municipaux afin de cartographier les îlots de fraîcheur et les îlots de chaleur. Cette cartographie permet d'identifier les secteurs dans lesquels il est nécessaire d'agir en priorité pour apporter davantage de fraîcheur.
  Elle précise que cette démarche repose notamment sur la création de différentes strates végétales : en effet, le premier moyen est de planter à ras, à mi-strate et à hauteur pour qu'on rafraichisse les sols, qu'on crée de l'ombre il faut les trois strates. Lorsque cela est possible, des « nids » sont également aménagés, c'est-à-dire des espaces permettant de retenir l'eau, dans un contexte où la question de l'arrosage constitue un enjeu important.
  Elle rappelle à ce titre que, durant l'été, l'arrosage était interdit, le préfet ayant pris des mesures en ce sens pendant les périodes de canicule. La municipalité travaille donc également dans le cadre d'un plan arbres et d'un plan eau, qui portent notamment sur l'installation de cuves, le choix de plantes vivaces plutôt que de plantes saisonnières, généralement plus consommatrices en eau, ainsi que sur l'adaptation de la ville aux contraintes climatiques.

Lorsque la plantation n'est pas possible, d'autres solutions peuvent être mises en œuvre pour créer de l'ombre, comme cela a été fait avec l'installation de toiles tendues.
Enfin, Mme DORFIAC souligne un autre volet du travail engagé, moins visible : la désimperméabilisation des sols. Celle-ci consiste notamment à utiliser du pavé, du béton perméable et d'autres matériaux permettant à l'eau de pénétrer dans les sols et ainsi de contribuer à leur rafraîchissement.
Elle conclut en rappelant l'ampleur de ce plan de végétalisation et le défi que représente la plantation de 250 nouveaux arbres, qui nécessite de disposer d'espaces suffisants en sous-sol.

Une personne du public indique que le montant de 70 millions d'euros évoqué pour le bâtiment de l'ONERA lui paraît être un prix raisonnable. Elle rapporte ce montant à une hypothèse de 900 logements de 40 m², soit un ordre de grandeur voisin de 1 900 € par m². Mme DORFIAC rappelle qu'il ne s'agit toutefois que d'une hypothèse théorique et que le futur projet n'est pas défini sur cette base.

- Mme DORFIAC rappelle que la cession du site s'inscrit dans le cadre du financement du transfert de l'ONERA vers Saclay et qu'une acquisition par une collectivité ne serait pas gratuite. Elle souligne la nécessité de construire un projet économiquement équilibré.
  Elle rappelle par ailleurs que le fait de disposer d'un droit à construire ne signifie pas nécessairement que des logements seront construits. La nature du projet dépendra des choix de la ville, notamment en matière de pleine terre, avec l'objectif de 40 %, mais également de création d'équipements publics et des autres orientations qui seront retenues pour le site.
  Mme DORFIAC évoque les particularités juridiques attachées aux opérations conduites par la Société des grands projets et souligne l'importance, pour la Ville, de disposer d'un cadre partenarial lui permettant d'être associée à la définition du projet. Elle cite à titre de comparaison le site de l'ONERA de Meudon, dont le contexte institutionnel est différent.
  Elle souligne que c'est précisément la raison

Un conseiller de quartier rappelle qu'une communication municipale avait fait état de l'intérêt de la Ville pour la géothermie et souhaite savoir où en est le projet.

- Mme DORFIAC indique qu'aucune communication complémentaire n'a été faite à ce stade, la Ville étant actuellement engagée dans des discussions techniques. La question porte notamment sur la localisation de la ressource géothermique et sur l'endroit où il serait possible, en sous-sol, de capter l'eau chaude puis de la raccorder au réseau.
  Elle précise que cette réflexion concerne aujourd'hui l'ensemble des communes du département, et plus largement de l'Île-de-France, la géothermie présentant à la fois un intérêt écologique et économique. Les collectivités cherchent donc à identifier les ressources disponibles en sous-sol. Elle rappelle que la ressource géothermique ne se situe pas nécessairement directement sous la commune qui souhaite l'exploiter : elle peut se trouver sous une commune voisine et faire l'objet d'un raccordement.
  À Châtillon, un projet commence à se dessiner à travers le CIPEREC, syndicat public thématique. Une réflexion est également engagée à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. Mme DORFIAC explique qu'il est important d'éviter une logique, consistant, pour chaque commune, à chercher à être la première à obtenir un forage, au risque de bloquer les possibilités de développement pour les communes voisines. Plusieurs collectivités, dont Châtillon, travaillent ainsi avec le Département des Hauts-de-Seine afin de coordonner les projets à l'échelle du Grand Paris.
  À ce stade, plusieurs scénarios techniques sont à l'étude et n'ont pas encore fait l'objet d'arbitrages. Les réflexions portent notamment sur la localisation de la ressource, l'emplacement du puits d'extraction, les conséquences techniques du projet et son

coût. Les études permettent actuellement d'établir des estimations globales de puissance, sans que le point de raccordement soit encore précisément défini.
Mme DORFIAC précise que, dans l'immédiat, ce projet ne concerne pas directement le quartier, à l'exception éventuelle du secteur de la Division Leclerc, mais pas du secteur des Sablons.
Elle indique par ailleurs que la municipalité a obtenu une augmentation de puissance auprès du réseau AGEOPS, réseau de Bagneux, afin de permettre le raccordement de grosses résidences. Cette possibilité concerne plutôt le nord de Châtillon, notamment vers la rue Gatinot. Il s'agit toutefois d'un réseau déjà existant, l'intervention consistant uniquement à augmenter sa puissance.
À plus long terme, l'objectif pourrait être de développer un réseau propre à la Ville de Châtillon ou de travailler avec la Ville de Malakoff, qui est plus avancée sur ce sujet. Mme DORFIAC indique notamment que la piscine de Malakoff devrait être raccordée à la géothermie. La Ville de Montrouge s'est, quant à elle, retirée du projet porté par Malakoff.
Elle souligne que des réflexions similaires sont actuellement menées dans plusieurs communes et que l'objectif est de parvenir à un projet collectif et concerté à l'échelle du sud du département. Mme DORFIAC précise enfin que ce projet est également porté par M. LAINÉE.

Un conseiller de quartier indique que les forages ont débuté au cours de l'été, entraînant des nuisances sonores. Il précise également que la chaufferie au gaz a été déconstruite et qu'une chaufferie auxiliaire a été mise en place.

- Mme DORFIAC rappelle que les projets de géothermie s'inscrivent sur une durée d'environ une décennie. Une fois la ressource géothermique identifiée et le dispositif installé en sous-sol, il s'agit d'une infrastructure de très grande ampleur, nécessitant également la réalisation d'un chantier important.

8. Temps d'échanges avec le public

Une personne du public indique avoir participé, il y a quelques années, à une réunion avec M. PFEIFFER'OVA, la Police municipale et les responsables du dépôt de bus, concernant la vitesse excessive constatée dans la descente de l'avenue de la Division Leclerc ainsi que le retour des bus à vide durant la nuit. À l'issue de cette réunion, il avait été convenu que les bus devaient emprunter l'avenue de Verdun. Elle constate toutefois qu'en pratique, très peu de bus passent effectivement par cette voie.

- Mme DORFIAC indique que la municipalité fait le même constat. Elle précise que les rappels à l'ordre permettent généralement de calmer la situation pendant quelques jours, mais que les comportements reprennent ensuite, tant en ce qui concerne la vitesse que les remontées de bus à vide.
- Elle indique que M. PFEIFFER'OVA effectue régulièrement des signalements auprès de la direction d'ATM. Elle précise qu'ATM est le nouveau prestataire d'Île-de-France Mobilités et que les relations avec celui-ci sont actuellement difficiles. Une grève a notamment eu lieu sur le site et des tensions importantes existent avec les chauffeurs d'ATM. Dans ce contexte, la municipalité reste particulièrement vigilante quant aux conditions de sécurité et aux conditions sociales des chauffeurs.

Une personne du public indique que de nombreuses constructions sont actuellement réalisées à Clamart et à Meudon, notamment le long du tracé du tramway. Elle souligne que celui-ci est déjà saturé, d'autant qu'une rame est actuellement indisponible, et souhaite savoir si Île-de-France Mobilités prévoit des mesures pour accompagner l'augmentation de la population et des déplacements vers Clamart.

- Mme DORFIAC indique que les choix techniques effectués il y a une quinzaine d'années suscitent aujourd'hui des interrogations. Elle précise que Châtillon serait,

avec Clermont-Ferrand, l'une des seules villes à utiliser encore cette technologie reposant sur un seul rail, alors que les autres infrastructures disposent de deux rails.
Elle souligne que cette situation est préoccupante, d'autant que la municipalité ne dispose actuellement d'aucune information d'Île-de-France Mobilités sur une éventuelle évolution du matériel. Elle rappelle également que le fonctionnement du tramway est sensible aux conditions météorologiques : par temps froid, le tramway rencontre des difficultés à monter, tandis que par forte chaleur, le rail peut se déformer.
Elle estime que, dans l'hypothèse d'une panne définitive de l'infrastructure, la situation constituerait une difficulté majeure et pourrait nécessiter plusieurs années de travaux pour remplacer le matériel.
Dans ce contexte, Mme DORFIAC indique que la Ville doit travailler sur l'ensemble des solutions permettant de se substituer au tramway. Cela passe notamment par la sécurisation des pistes cyclables, le développement de l'autopartage et l'amélioration des cheminements piétons afin de rendre les trajets jusqu'au métro plus agréables. L'objectif est ainsi de faciliter les alternatives au tramway.
Elle indique enfin qu'une réflexion est également en cours concernant l'Amibus, le minibus appartenant au territoire, qui ne dessert actuellement pas ce trajet. Elle précise toutefois que ce service représente un coût important et que Vallée Sud Grand Paris étudie actuellement les possibilités d'évolution de l'Amibus.

Date du prochain conseil de quartier : le mardi 19 janvier 2027 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h30.

L'Adjointe à la Maire,	**Le Co-président,**
DORFIAC Élodie	**Christophe BERTIN**